

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Prairial, an VIII.



Entrée des Français à Feldkirch & à Coire. — Prise de 20 mille sacs d'avoine à Bregentz. — Position de l'armée du Rhin. — Sortie faite par Massena. — Ordre donné par Paul I^{er}. pour qu'une division de ses gardes-du-corps serve de garde ordinaire au pape. — Evacuation de Manheim par les Français. — Etat des travaux renvoyés aux sections du conseil d'état.

ITALIE.

De Livourne, le 3 mai (15 floréal).

Il vient de paroître, à la vue de notre port, deux galiottes napolitaines & plusieurs barques canonnières qui se rendent devant Gènes. Si cette ville ne se rend pas dans peu de jours, on en commencera le bombardement. On attend ici deux régimens allemands, qui doivent être embarqués. On croit que le corps de Condé passera en Corse.

De Milan, le 7 mai (17 floréal).

Le général Massena a fait, le 27 avril, une sortie dans laquelle nos troupes se sont emparées de quatre piéces de canon. On dit aujourd'hui que les Autrichiens sont parvenus à se rendre maîtres de la montagne du Diamant, qui domine la ville de Gènes.

Toutes les troupes autrichiennes qui se trouvoient dans les environs de Belluzzone, se sont mises en marche, le 1^{er}. de ce mois, vers le Saint-Gothard; le 2, elles sont arrivées à Airolo; le quartier-général de M. de Wuckassowich étoit à Faydo. Ce général a dû attaquer, le 3, les Français à Saint-Gothard.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 30 avril (10 floréal).

On vient de recevoir la nouvelle que le pape quitteroit bientôt Venise pour se rendre à Rome. Tous les états catholiques & notre gouvernement ont témoigné un desir si prononcé de voir S. S. rentrer dans les états de l'église, qu'il étoit difficile à la maison d'Autriche de contrarier sur ce point l'opinion publique. Paul I^{er}, qui a insisté avec tant de chaleur & de loyauté sur ce point, l'un des objets de la guerre actuelle, a lui-même demandé que ses troupes servissent à la réinstallation du nouveau pape. Il a donné des ordres pour qu'une division de ses gardes-du-corps servît de garde ordinaire à sa Sainteté.

ALLEMAGNE.

D'Augsbourg, le 15 mai (25 floréal).

Un adjudant-général du général Kray vient de passer ici, se rendant à Vienne. D'après ce qu'il a dit, notre ville courroit quelque danger. Ce qui semble le confirmer, c'est qu'il ne cesse de passer une grande quantité de bagages qui se portent vers le Danube, sur les derrières de l'armée.

Une lettre de Guntzbourg donne les détails suivans sur la position de l'armée française: Le centre, commandé par le général en chef Moreau, est posté en avant de Biberach;

l'aile gauche, sous les ordres du général Sinte-Suzanne s'étend par Laupheim & le Danube vers Blaubeuren; l'aile droite, commandée par le général Lecourbe, est postée dans les environs de Leutkirch, Kempten, Issny, Wangen & Ravensbourg.

Suivant ce qu'on mande de Mindelheim, les patrouilles françaises continuent de s'avancer jusqu'à peu de distance de cette ville. La ville de Memmingen, où elles sont entrées, a dû payer une contribution de 60 mille florins. Celle d'Ueberlingen a été imposée à 50 mille florins.

On dit que le prince de Reuss a transféré son quartier-général à Fuessen, pour couvrir le Tyrol de ce côté. Toutes les milices du Tyrol & du Voralberg sont sur pied.

Tout est tranquille jusqu'à ce moment dans nos environs; mais le passage vers la Haute-Suabe, sur les points occupés par les Français, est interrompu.

De Manheim, le 18 mai (28 floréal).

Les Français ont quitté cette ville hier à cinq heures du soir, & se sont retirés vers Spire.

De Francfort, le 19 mai (29 floréal).

Avant-hier, les Français ont passé le Rhin à Oppenheim, en même-tems qu'ils passaient le Mein. On regarde cependant ce mouvement comme une simple reconnaissance; car aussi-tôt qu'ils ont vu que les Autrichiens étoient en force, ils se sont retirés sur les deux points.

On est toujours dans l'attente de la nouvelle d'une grande affaire entre Kray & Moreau: c'est de cet événement que dépend l'issue de cette campagne.

Les troupes de ligne mayençaises & les milices de la Franconie ont entièrement abandonné les bords du Mein et de la Nidda pour se replier sur Aschaffenburg. Les Français ont occupé les postes qu'elles ont évacués; entr'autres celui de Hoscht.

Hier, il est passé par notre ville un courier espagnol venant de Vienne, & allant à Paris. Il étoit muni de passe-ports autrichiens.

La circulation de la gazette allemande de Hanau, vient d'être défendue sur toute la rive gauche du Rhin.

L'épouse du prétendant est arrivée à Pymont, où elle doit prendre les eaux.

REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 20 mai (30 floréal).

La commission chargée, par le grand-conseil, d'examiner

s'il conviendrait de dissoudre les pouvoirs législatifs & exécutifs actuels, & de leur substituer une nouvelle législation & un nouveau gouvernement élus par les assemblées électtorales, étoit déjà convenue de certaines bases, & l'on s'attendoit qu'elle proposeroit aujourd'hui quelques mesures importantes; mais on a passé à l'ordre du jour sur le tout dans la séance du grand-conseil de ce matin.

Feldkirch est décidément au pouvoir des français; ils sont aussi à Coire, & paroissent vouloir diriger de grandes forces vers les Grisons.

La prise de Memmingen se confirme. Lecourbe a fait à cette occasion 2,100 prisonniers. Ce général est malade en ce moment. Il est remplacé par Vandamme, qui l'est lui-même, dans le commandement de sa division par Laval.

Les français ont trouvé 20,000 sacs d'avoine à Brégentz. Les carabiniers tiroliens ont mis bas les armes dans cette ville. La levée en masse du Voralberg est dissoute.

On assure de nouveau qu'Ulm est pris, & que les français ont tourné cette place après une bataille très-sanglante, dont le résultat a été la déroute de l'armée autrichienne. Kray cherche, dit-on, à la rallier derrière le Lech, où il attend des renforts.

Laval a ordre de marcher sur Munich.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 21 mai (1^{er} prairial).

On vient de recevoir par une voie extraordinaire des nouvelles de Londres du 17 mai (27 floréal); elles portent que le 15 au soir, le roi se trouvant au théâtre de Drury-lane, un soldat du 15^e régiment des dragons légers tira sur lui un coup de pistolet qui ne porta point. Il fut aussitôt arrêté. On assure qu'il avoit perdu l'esprit.

Il y a eu hier un violent incendie à Delft. On en ignore les détails.

Le 4 de ce mois, on lancera à Rotterdam un nouveau vaisseau nommé le *Chattam*.

L'université de Wrancken a reçu de l'institut national de France, le programme des questions physiques qu'elle propose aux savans de toutes les nations; il étoit accompagné d'une lettre signée par son président Bonaparte, & par les secrétaires Delambre & Currier.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 5 prairial

On disoit hier généralement que, suivant une dépêche télégraphique, l'armée autrichienne avoit été culbutée; & que nous étions entrés dans Ulm. Cependant le *journal officiel* garde le silence à ce sujet.

— Une lettre particulière, datée des frontières d'Italie le 28 floréal, annonce que les Autrichiens étoient au moment d'évacuer Nice, où ils avoient jeté 1500 hommes; qu'en disséminant ainsi leurs forces, ils se sont exposés à être coupés par-tout; que Massena tient ferme dans Gênes, & peut s'y maintenir encore quelque tems, & que toute la division Vandamme a été envoyée par Moreau en Italie, en descendant par le Saint-Gothard.

— L'état du siège de Nantes est levé par arrêté des consuls du 5 de ce mois.

— L'administration des étapes & convois militaires est supprimée. Ce service sera mis en entrepris par la voie des adjudications ou marchés passés par département ou divisions

militaires. Le service se fera provisoirement par les ordonnateurs, auxquels il sera envoyé des fonds à cet effet.

— Le ministre de la guerre a pris la décision suivante sur le paiement des dépenses arriérées des années 5, 6 & 7.

Les fonds mis à sa disposition, pour chaque année, seront d'abord appliqués aux créances de cette année, qui ne s'élevont qu'à 50 francs, ou sur lesquels il ne reste dû que jusqu'à concurrence de cette somme.

Quand les créances de cette nature seront acquittées on donnera des à-comptes au marc la livre, jusqu'à parfait paiement, sur les salaires des journaliers & les appointemens d'employés.

Le payement des autres créanciers commencera lorsque ces deux natures de dépenses seront soldées. Ce payement aura lieu également, au marc la livre, suivant l'ancienneté des décisions qui reconnoissent les créances.

— Le consul Cambacérés s'est promené hier dans le jardin du tribunal (ci-devant Palais-Royal), & en a visité sa nouvelle distribution. Il étoit en petit costume, & accompagné seulement de deux grenadiers & de quelques amis.

— L'épouse du général Murat est revenue à Paris avec le ministre de la guerre.

— Le préfet de police, informé qu'un grand nombre d'individus étoient l'exécution des réglemens de police, concernant la vente des agneaux, vient de prendre des mesures pour en empêcher l'entrée dans Paris, depuis le 1^{er} prairial jusqu'au 1^{er} nivôse, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué.

— L'affaire de la Fantasmagorie avoit attiré hier beaucoup de monde au tribunal de paix de la division de la Halle-aux-Bleds. Le citoyen Delahaye, défenseur du citoyen Aubé, collaborateur de Clisorius, a établi que Robertson n'étoit point l'auteur de la découverte pour laquelle il avoit obtenu un brevet d'invention; que c'étoit simplement le perfectionnement de la *Lanterne Magique* dont Kircher étoit l'inventeur, & que Filidor avoit fait voir à Paris en 1795, le même spectacle long-tems avant que Robertson songeât à être physicien. Le citoyen Becquet-Beaupré, défenseur de Clisorius, a discuté d'une manière très-plaisante, les perfectionemens que Robertson se vante d'avoir fait à l'instrument trivial connu sous le nom de *Lanterne Magique*: il les a trouvés tous désignés dans Kircher & dans les créations physiques de Guyot. Le citoyen Lebon plaidera le 14 en faveur du fantasmagorieu.

— Le 28 floréal dernier, à huit heures du soir, un enfant de douze ans, qui s'amusoit à courir sur des trains de bois près le pont des Tuileries, tomba dans la rivière & disparut aussitôt. Louis-Charles Fourny, âgé de 26 ans, travaillant à l'école des mines, ne consulte que sa sensibilité, plonge, & est assez heureux pour saisir l'enfant & le ramener à bord, où de prompts secours le rendent à la vie.

— On assure qu'en entrant dans le Piémont, Berthier a déclaré aux habitans que le but de l'armée française n'étoit point de les asservir, mais de leur assurer le gouvernement que le traité de Campo-Formio leur avoit garanti.

— On raconte qu'à trois quarts de lieue de Lausanne, le premier consul étant descendu de voiture pour se reposer avec le général Berthier sur un banc placé au pied d'un arbre touffu, ne dédaigna point d'entamer, avec quelques jeunes gens de cette ville, qui y attendoient son passage, une con-

versation de près d'une demi-heure. Une personne, à portée d'entendre cet entretien, nous a assuré qu'il s'étoit plu à leur faire plusieurs questions sur l'état de l'instruction publique en Helvétie, sur la cause des dissensions qui ont paru s'élever dans les autorités suprêmes, & sur l'esprit public dans le Léman. Quelques autres personnes s'étoient aussi approchées, mais Bonaparte parut sur-tout prendre plaisir aux réponses naïves de ces jeunes gens qui, ne tenant à aucun parti, lui parloient avec la franchise & le ton de la simple vérité.

— Mademoiselle Contat est à Nancy.

— On dit que le génevois Dumont va continuer le mercure britannique de Mallet-du-Pan.

— On mande du Ferrol, qu'on a signalé 16 vaisseaux de ligne anglais à la vue de ce port.

— Le ci-devant duc d'Aiguillon est mort à Hambourg le 24 floréal.

— Le célèbre virtuose Sither, l'un des premiers hautbois de l'Europe, a été frappé d'apoplexie en faisant de la musique chez la reine d'Angleterre. Les soins qu'on lui a donnés n'ont pu le rendre à la vie. Il est mort une heure après.

CONSEIL D'ÉTAT.

Séance du 4 prairial.

Elle a été présidée par le consul Cambacérés : le consul Lebrun y a assisté.

D'après une réunion des ministres & des présidens de sections, qui a eu lieu avant le départ du premier consul & par son ordre, les présidens ont présenté un projet d'arrêté concernant l'ordre des travaux du conseil d'état. Il a été adopté, sauf l'approbation définitive des consuls. En voici le tableau :

Tableau des objets de travail renvoyés aux sections du conseil d'état.

- Intérieur. — 1. Instruction sur les fonctions administratives.
2. Attributions & organisation du conseil d'état.
Législation. — 3. Organisation des avoués, notaires, greffiers & huissiers.
4. Mode de procéder devant les tribunaux.
Finances. — 5. Révision des dispositions sur les contraintes en matière de contributions.
Marine. — 6. Composition, admission & solde des troupes de l'artillerie & de la marine.
7. Moyens de régulariser les armemens en course. Répartition des prises faites par les bâtimens de la république. Liquidation des prises.
Législation. — 8. Tribunaux de commerce.
Finances. — 9. Rétablissement des bourses dans les villes de commerce, & police des agens de change.
Marine. — 10. Commerce maritime.
11. Pêche maritime, & police des côtes.
Législation. — 12. Nombre & attributions des juges de paix.
13. Mode d'élire les juges de paix.
14. Détermination des qualités de Français, de citoyen & d'étranger, & de leurs effets.
Intérieur. — 15. Formation des listes d'éligibles prescrites par la constitution.
Guerre. — 16. Recrutement de l'armée. Moyens de suppléer à la loi de la conscription.
Marine. — 17. Nombre des officiers de vaisseau.
Guerre. — 18. Organisation des tribunaux militaires.
19. Code pénal militaire.
Marine. — 20. Code pénal maritime.
Législation. — 21. Révision du code des délits & des peines.
22. Instruction par jurés.
Finances. — 23. Administration des bois & forêts.
Marine. — 24. Martelage des bois réservés pour les constructions navales.
Finances. — 25. Fabrication des monnoies intermédiaires entre le franc & le décime pour procurer le retrait d'une partie de la monnaie de cuivre, & fabrication de monnoies d'or.

Guerre. — 26. Modification de la loi du 28 fructidor an 7, sur la solde de retraite.

Marine. — 27. Application à l'armée de mer, de la loi du 28 fructidor an 7, relative à la solde de retraite de l'armée de terre.
Guerre, intérieur & marine. — 28. Mesures à prendre pour le paiement des récompenses nationales.

Guerre. — 29. Nouveau mode d'avancement pour toutes les armes.
30. Organisation des invalides.

Législation. — 31. Police judiciaire & municipale.

Intérieur. — 32. Organisation de la garde nationale sédentaire.

Guerre. — 33. Organisation de l'artillerie.

34. Fixation de la durée de l'habillement & de l'équipement, & de la couleur de l'habit de l'infanterie.

Finances. — 35. Vente des domaines nationaux, & des différentes valeurs à admettre en paiement.

36. Révision des loix sur le timbre, l'enregistrement, les patentes, hypothèques, droits de greffes, &c.

37. Droits qui pourroient être établis sur les consommations.

38. Usufruits & rentes viagères dues à des émigrés, ou constituées sur leurs têtes.

39. Rachat des rentes fondées non féodales.

Marine. — 40. Question de savoir s'il ne conviendrait pas de permettre la vente, aux étrangers, des navires de commerce construits dans nos ports.

41. Autorisation de la reteau de un décime par franc sur le produit net des prises, afin de pourvoir à l'entretien des prisonniers de guerre.

42. Autorisation à l'établissement des invalides de la marine, de pourvoir à la totalité de ses dépenses.

Législation. — 43. Mariage des enfans mineurs.

44. Adoption.

45. Célébration des mariages.

46. Enfans naturels.

Intérieur. — 47. Instruction publique.

Marine. — 48. Instruction théorique & pratique des officiers de vaisseau.

49. Admission & instruction des aspirans de la marine.

50. Instruction des gens de mer.

Législation. — 51. Forme des testamens.

Marine. — 52. Dépense de la marine pour l'an 9.

Finances. — 53. Fixation de l'intérêt des cautionnemens en l'an 9.

54. Service des intérêts de la dette publique en l'an 9.

55. Prerogative & répartition des contributions directes pour l'an 10, & prorogation des contributions indirectes.

56. Budget de l'an 9.

Intérieur. — 57. Hospices civils.

Finances. — 58. Examen des recettes destinées aux dépenses locales, de leur emploi & de leur comptabilité.

59. Mesure pour l'inscription & l'emploi du tiers provisoire liquidé.

60. Examen des avantages, ou inconvéniens de la vente d'une partie des forêts nationales.

Marine. — 61. Permission de sortir des toiles à voiles provenant des manufactures employées spécialement au service de la marine militaire, dans la ci-devant Bretagne & dans la Belgique.

62. Augmentation des droits d'entrée sur les fers étrangers en barre, & sur les ferremens ouvrés.

63. Augmentation de droit sur les chanvres & lins.

64. Autorisation d'acquérir la forêt d'Ecouges, pour l'affouage de la fonderie de canons de Saint-Gervais.

Finances. — 65. Organisation de la comptabilité nationale.

66. Surveillance & comptabilité des monnoies.

67. Regles à déterminer pour la validité des piéces de dépense, & du mode de compter tant en recette qu'en dépense.

Guerre. 68. Mode de comptabilité des arsenaux & des parcs d'artillerie.

69. Comptabilité des fortifications.

Législation. — 70. Contrats de mariage, ou stipulations à cause de noces.

71. — Communauté entre époux.

72. Successions.

73. Prescription.

La section des finances a présenté un projet d'arrêté relatif à l'hôtel Longueville. Il en autorise la location au citoyen Robillard & compagnie, pour six ou neuf années, sans qu'on puisse congédier les fermiers pendant les six premières années, à condition de payer 80,000 fr. par an, & 300,000 dans la décade, en avance sur les premières années du bail. Ce projet est adopté.

La section de l'intérieur a présenté un projet d'arrêté tendant à ordonner la construction & réparation des digues pour garantir le Marquenterre (Somme) des irruptions de la mer. — Adopté.

La même section présente un autre projet d'arrêté qui alloue une somme de 150 fr. à chacun des conseils généraux d'arrondissemens communaux, qui doivent se réunir dans les chefs-lieux de préfecture, en l'an 8, pour les frais de leur assemblée. — Adopté.

La section de la guerre présente un projet d'arrêté relatif aux emplacements à accorder aux tribunaux militaires & de révision pour la tenue de leurs séances & leur secrétariat & archives. — Adopté.

Il a été statué sur diverses difficultés administratives.

V A R I É T É S.

On lit l'anecdote suivante dans un journal anglais. Peu de tems après la mort de Charles I^{er}, le chevalier de Réville; voyageant en Perse, fut admis à l'audience du Sophi; il lui dit qu'il avoit commandé une compagnie des gardes de Charles I^{er}. Le monarque Persan lui demanda pourquoi il étoit venu en Perse? Pour dissiper la douleur que m'avoit causée la mort de mon maître, répondit Réville; le séjour de l'Europe m'étoit devenu insupportable. Le Sophi entra alors en fureur, & demanda à Réville comment il se pouvoit qu'étant capitaine des gardes du roi, lui & toute sa troupe n'eussent pas versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre leur maître. Réville fut aussitôt jeté dans une prison, où il resta vingt-deux jours, & d'où il ne parvint à s'échapper que par la connivence d'un eunuque. Si tous les soldats de Charles, ajoute le journaliste, avoient été aussi loyaux & aussi braves que le monarque de Perse croyoit qu'il étoit de leur devoir de l'être, nous aurions aujourd'hui la gloire d'être d'aussi fidèles esclaves que les sujets du Sophi.

H I S T O I R E N A T U R E L L E.

Longévité des chevaux.

Il existoit il y a très-peu de tems, & probablement il existe encore en Angleterre, un cheval remarquable pour son grand âge, & qui appartient à un fermier de Brightelastone. Il appartenoit au marquis de Granby, lorsqu'il commandoit les troupes anglaises en Allemagne dans la guerre de sept ans. A la paix, ce cheval avoit seize ans; le marquis de Granby, en considération de son âge & de ses services, le fit mettre en liberté dans un parc où il vécut plus de seize autres années. Après ce terme, le lord Granby étant mort, le cheval fut vendu à son maître actuel, qui l'a constamment fait travailler jusqu'à ce moment. Il a maintenant plus de quarante-six ans, se porte à merveille & mange très-bien. Il a les jambes saines & les dents en bon état, quoique très-longues.

L I T T É R A T U R E.

Il paroît un prospectus du nouveau *Mercur de France*, que nous nous faisons un plaisir de transcrire. Quel nouveau ton! quel nouveau style! quelles brillantes promesses, & quels noms heureux pour en être garans!

Prospectus du Mercur de France.

Des hommes célèbres, membres de l'académie française, rédigeoient, avant la révolution, un journal dont l'origine remontoit à plus d'un siècle, & qui n'avoit jamais eu, depuis sa naissance, l'éclat que lui donnoient alors leurs talens & leur renommée. Ce journal étoit le *Mercur de France*. On sait que la partie littéraire en étoit confiée à Marmontel, Champfort & Laharpe. Il est tems de rétablir un ouvrage périodique où se retrouve la tradition de leurs principes, trop oubliés. Le plus illustre des trois rédacteurs vit encore; &, sans se charger d'un travail fixe & déterminé, il promet pourtant de s'intéresser à cette entreprise, honorable pour les lettres & le gouvernement qui la protège.

On ne peut la perfectionner, en effet, que par les conseils de ceux qui survivent à la destruction du premier corps littéraire de France, & de ceux qui étoient dignes de leur succéder. C'est dans le sein de ce corps fameux que s'est transmis jusqu'à nous, jusqu'à Richelieu, l'héritage du goût & du génie.

Les noms & les souvenirs que nous aimons à rappeler, disent assez dans quel esprit sera composée la partie littéraire de ce journal. Puisse-t-elle contribuer à détruire, dans les idées & le style modernes, ces traces de barbarie que l'influence du 18 brumaire efface de jour en jour dans les loix révolutionnaires!

Une seconde partie, toute politique, suivra la partie littéraire: elle contiendra le tableau raisonné de la France & de l'Europe. On aura tous les secours nécessaires pour donner à ce tableau l'intérêt qu'exige la gravité des circonstances. Les faits y seront retracés avec exactitude; on évitera le ton ordinaire des gazettes; on prendra, s'il se peut, celui de l'histoire. Les gouvernemens de l'Europe seront quelquefois jugés dans ce précis historique; ils ne seront jamais insultés.

On cherchera dans les mœurs françaises & dans les bien-séances consacrées par la diplomatie européenne, toutes les idées généreuses & toutes les formes de style qui peuvent, en adoucissant les esprits, accélérer le grand ouvrage de la paix.

Ce but sera constamment celui de l'écrivain chargé de la partie politique. Il tâchera de ne rien écrire qui soit au-dessous de la nation française & d'un gouvernement digne d'elle, qui veuille la faire parvenir à tous les genres de gloire & de prospérité.

Le journal que nous annonçons s'appellera le *Mercur de France*; il paroîtra le 1^{er} & le 15 de chaque mois, par cahiers de cinq feuilles, à dater du 1^{er} messidor prochain.

Le prix de la souscription (droit de timbre compris) est de 36 fr. pour l'année, 18 fr. pour six mois, & 9 fr. pour trois mois, franc de port dans toute l'étendue de la république.

On souscrit à Paris, chez P. N. F. Didot le jeune, imprimeur, quai des Augustins, n^o. 22; chez tous les libraires des principales villes de France & de l'étranger; & chez tous les directeurs de la poste aux lettres.

Nota. Les lettres relatives à l'envoi du montant des abonnemens seront adressées au directeur du *Mercur de France*, maison Didot, quai des Augustins, n^o. 22; & les lettres de correspondance particulière avec les rédacteurs, désigneront celui de la partie littéraire ou celui de la partie politique. Les unes & les autres doivent être affranchies, sans quoi elles ne seront point retirées & resteront sans réponse.

Bourse du 5 prairial.

Rente prov., 14 fr. 50 c. — Tiers consol., 26 fr. 00 c. — Bons, 1 fr. 31 c. — Bons d'arrérage, 81 fr. 00 c. — Bons pour l'an 8, 86 fr. 75 c. — Syndicat, 70 fr. 00 c. — Coupures, 63 fr. 75 c.

L'Enfant chéri des Dames, 2 vol. in-12. fig. Prix, 3 fr., & 4 fr. franc de port. A Paris, chez Lavallette & compagnie, rue André-des-Arts.

Mémoire ou Considérations sur les sourds-muets de naissance, & sur les moyens de donner l'ouïe & la parole à ceux qui en sont susceptibles; par U. R. T. le Bouvyer-Desmortiers, membre de la société libre des sciences & arts de Paris; un volume in-8^o de 270 pages, avec une gravure. Prix, 2 fr. 50 cent broché, & 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n^o. 20.